



Département

ALLIER

Arrondissement

MOULINS

Commune

BRESNAY

ARRETE

« prononçant la reprise de onze concessions en état d'abandon »

Monsieur Le Maire de BRESNAY,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L 2223-13 et suivants ;

Vu les procès-verbaux dressés le 06 juin 2024 et le 06 juin 2025 constatant l'état d'abandon de 11 concessions et les différentes pièces qui y sont annexées, notamment les certificats d'affichage ;

Vu la délibération en date du 15 septembre 2025, par laquelle le conseil municipal a autorisé la reprise, au nom de la commune, des 11 concessions en question ;

Considérant que l'état d'abandon dans lequel se trouve ces concessions est de nature à nuire au bon ordre et à la décence du cimetière communal ;

ARRETE

Article 1 : Les concessions listées en annexe du présent arrêté, dont l'état d'abandon a été régulièrement constaté et publié, sont reprises par la commune.

Article 2 : Les matériaux des monuments et les emblèmes funéraires existant sur les 11 concessions, qui n'auront pas été enlevés par les ayants droit dans un délai de trente jours après la publication du présent arrêté, seront enlevés par les soins de la commune qui en disposera dans l'intérêt du cimetière.

Article 3 : Il sera procédé à l'exhumation des restes des personnes inhumées dans le terrain ainsi repris et à leur réinhumation dans l'ossuaire spécialement aménagé à cet effet dans le cimetière communal.

Article 4 : Les noms des personnes exhumées des concessions reprises, et réinhumées dans l'ossuaire susvisé, seront consignés dans un registre tenu à la disposition du public.

Article 5 : Après l'accomplissement de ces différentes opérations, les concessions, dont la reprise est prononcée, pourront être remises en service pour de nouvelles inhumations.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché.

Liste des 11 concessions en état d'abandon

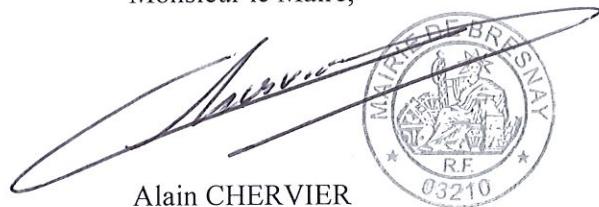
Emplacements	Noms et prénoms	Dates Décès
101	CHATELARD	
105	MICHARD Marcel	1903
	MICHARD Antoine	1916
	GROSBOU Marie	1930
	MICHARD Jean	1944
	MARTIN Marie	1949
	DUTREUIL Marius	1970
	MICHARD Octavie	1982
121	BLANCHARDET	
	MARTIN	
128	BODARD HEUILLARD	1941
138b	Inconnu	
162	FERRIER BICHARD	
169	DUVERGER Jean	1924
190	BARRE	
C3-552	VERNIN Pierre	1967
	DRURE Marguerite	1968
C2-471	Inconnu	
C1-331	Inconnu	

Monsieur le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

BRESNAY, le 19/09/2025

Monsieur le Maire,


Alain CHERVIER

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer pour les informations le concernant auprès du service instructeur.

